

A propos de l'interruption naturelle il faut remarquer quelle n'a lieu que lorsque le possesseur est privée matériellement de la chose dont il jouissait, et qu'une autre possession vient prendre la place de la sienne. Ainsi, une entreprise, un simple trouble ne suffit pas pour causer l'interruption naturelle ; il faut que le possesseur ait été privé de la jouissance de la chose et que cette privation ait duré plus d'un an.

### *3<sup>e</sup> La possession doit être paisible.*

Pour que la possession soit paisible il faut quelle n'ait point été pratiquée par violence. L'article 2197 dit : " Les actes de violence ne peuvent fonder une possession capable d'opérer la prescription."

Qu'entend-on par violence et comment distinguer le cas où la violence cesse, de celui où elle continue ?

Il y a violence, lorsqu'elle est de nature à faire impression sur une personne raisonnable, et qu'elle peut lui inspirer la crainte d'exposer sa personne ou sa fortune à un mal considérable et présent. On a égard, en cette matière, à l'âge, au sexe et à la condition des personnes. Ces principes sont applicables au possesseur.

Pour qu'il y ait violence, il n'est donc pas nécessaire que des coups aient été portés, il suffit d'une crainte raisonnable.

La violence ne doit pas non plus être réduite au seul moment où l'usurpateur s'est emparé de la chose par voie de fait, elle est censée continuer tant que le possesseur dépourillé a été empêché d'agir par la crainte de s'exposer aux méfaits du spoliateur. C'est au juge qu'il appartient d'apprécier le fait duquel on prétend faire résulter la violence, comme aussi de fixer, d'après les circonstances de la cause, la durée de sa prolongation, de juger la question de savoir si la crainte du possesseur légitime était raisonnable et suffisante pour l'empêcher d'agir. On ne saurait tracer à cet égard une règle précise. (Curasson, p. 92)

Le propriétaire, dont la possession a été acquise sans violence ou repose sur un titre, pourrait employer la force contre le perturbateur ? Dans ce cas ce dernier pourra-t-il dire que la